



## **PREAVIS MUNICIPAL NO 6/2009**

---

Concernant l'assainissement du quartier du Ciclet dans le cadre du remaniement parcellaire pour une somme de Fr.67'361,--

---

Au Conseil communal d'Yvorne,

Monsieur le Président du Conseil communal,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1 PREAMBULE**

Le quartier du Ciclet se situe à l'extrémité du territoire du village d'Yvorne, en limite avec la commune d'Aigle et n'est pas encore raccordé au système d'évacuation des eaux usées et claires (séparatif) comme le reste du village. Deux bâtiments doivent encore être raccordés, à savoir les immeubles de l'entreprise Chasselas SA et le chalet de Monsieur Amiguet. D'autre part, la route desservant les lieux est propriété des communes d'Aigle et Yvorne par moitié chacune et doit faire l'objet d'une réfection complète.

### **2 HISTORIQUE**

Dans le cadre du remaniement parcellaire, des travaux anticipés devront être entrepris afin d'enterrer les lignes électriques. Forte de ces éléments la commune d'Aigle a proposé à notre exécutif de profiter de ces travaux pour refaire le bitume de la route commune.

De notre côté, une rapide évaluation de la situation a permis de constater qu'il était temps de changer la conduite d'eau potable alimentant lesdits bâtiments et de raccorder ces derniers à un collecteur séparatif d'évacuation des eaux usées et claires, le tuyau actuel étant en bout de course.

### **3. TRAVAUX**

Vous trouverez en annexe une carte détaillée des travaux. Quant aux travaux, il s'agira de creuser une large fouille permettant l'aménagement de tuyaux pour l'eau potable, les eaux usées, éventuellement du gaz et bien entendu l'électricité. Le renforcement du mur bordant la parcelle sera à charge pour moitié entre la commune et le syndicat AF. Il faut noter que le tuyau d'eau potable sera posé par notre ouvrier communal, Monsieur Maeder afin de limiter les frais.

#### 4 FINANCEMENT

La répartition des coûts sera effectuée entre les 3 maîtres d'ouvrage, à savoir Yvorne, Aigle et le Syndicat d'améliorations foncières viticoles.

Quatre entreprises ont rendu une offre pour ces travaux. Les travaux sont estimés à Fr.168'664,80 et se répartissent comme suit :

- syndicat AF eaux claires	Fr.53'405,10
- syndicat AF suppression des lignes aériennes	Fr.36'464,20
- commune d'Yvorne	Fr.67'361,05
- commune d'Aigle (participation revêtement)	<u>Fr.11'434,45</u>
<b>Total</b>	<b>Fr.168'664,80</b>

Il faudra également prendre en compte la participation des propriétaires des bâtiments qui devront s'acquitter d'une taxe complémentaire de raccordement pour les eaux usées et l'eau potable de 17°/°° de la valeur incendie.

#### 5. CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes.

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE

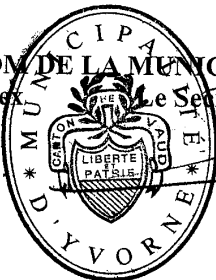
- vu le préavis municipal No 6/2009
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### DECIDE

1. d'accepter ces travaux anticipés pour une somme de Fr.67'361,--
2. de prélever sur le ménage communal le montant nécessaire

Adopté en séance de Municipalité le mercredi 3 juin 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE  
Le Syndic : Ph. Ge... Le Secrétaire : Ch. Richard



*[Handwritten signatures of the Syndic and the Secretary are visible over the seal.]*

Municipal délégué : Monsieur Jacques-Henri Müller